



CONCLUSIONS DU XIV^e CONGRÈS D'ARCHIVISTIQUE DE CATALOGNE

Le comité scientifique du XIV^e Congrès d'archivistique de Catalogne, réuni sous le nom d'*Archives, identité et État* au sein de la ville de Barcelone, a accueilli plus de 200 professionnels de l'archivistique et de la gestion de documents. Après avoir écouté les interventions et débats, nous proposons l'adoption des conclusions suivantes :

1. Exiger du Gouvernement de la Catalogne qu'il applique, développe et, le cas échéant, actualise la législation en vigueur en matière d'archives afin d'atteindre un développement maximal du système des archives de la Catalogne.
2. Réitérer auprès du Gouvernement de la Catalogne la demande de modification de rattachement de la fonction archive et gestion de documents afin de pouvoir développer les compétences qui lui sont propres de manière plus transversale.
3. Solliciter la prise en charge de la vacance de la Sous-direction générale des archives et de la gestion documentaire, organe de direction du système des archives de la Catalogne.
4. Exiger de l'ensemble des administrations des actions concrètes pour la mise en place de politiques et d'organes qui garantissent la bonne préservation des documents produits sur supports numériques.
5. Exiger du Gouvernement de la Catalogne qu'il élabore une planification stratégique permettant de définir une politique publique en matière d'archives et de gestion de documents qui réponde aux besoins actuels et prévoie les défis du futur.
6. Épuiser toutes les voies légales actuellement en vigueur afin d'assumer la gestion et la propriété complète des fonds documentaires propres de la Catalogne.
7. Encourager la formation d'un groupe de professionnels qui élaborera la feuille de route prévoyant les scénarii possibles dans le secteur des archives dans le cadre de la création de structures d'État.
8. Maintenir et intensifier les contacts avec les organismes internationaux du secteur archivistique afin de leur communiquer la situation des archives en Catalogne et de les tenir informés du processus en cours.
9. Rappeler la valeur des archives et du patrimoine documentaire dans la préservation de la mémoire historique et de l'identité des peuples.

Barcelone, le 25 mai 2013.